



A tous PNC TO

25 janvier 2018

# Syndicat National du Personnel Navigant Commercial

Chers adhérents, Chers collègues,

Un nouveau système de communication via la GED a été mis en place, vous avez désormais tous accès aux communications syndicales.

**Aujourd'hui, a eu lieu une réunion de concertation avec la Direction.**

## [Des titularisations dès le 17 février 2018](#)

Nous félicitons nos collègues qui seront titularisés, pour 30 postes de PNC (29+1 poste ouvert au personnel sol) et 10 Chefs de cabine.

Nous nous retrouverons fin septembre afin de faire un point sur d'autres titularisations fin 2018.

## [Le dimensionnement pour l'été 2018](#)

Les hypothèses de dimensionnement seront de 80 heures de vol programmées pour les PNC en temps plein, avec une revue à la baisse des hypothèses d'absences longues pour les CC et PNC.

Les 4 nouveaux avions commencent à arriver dès le mois de mars.

Les contrats saisonniers iront de 3 à 8 mois (CDD + CDS).

Avec 230 contrats allant du 25/03-14/04 au 27 octobre 2018, et nous doublerons notre effectif PNC à l'hyper-pointe de la saison de juillet à septembre.

## [Les contrats intérimaires compteront dans la liste de saisonniers](#)

Comme nous vous l'avions annoncé, les contrats intérimaires compteront désormais dans la liste de saisonniers.

La nouvelle liste de saisonniers sera éditée au 1 février 2018.

## [Le crew-web+](#)

Les discussions à ce sujet ont été vives. Les deux versions de TO Connect fonctionnent maintenant en parallèle et nous permettent de retrouver les anciennes fonctionnalités et sa lecture facile, mais également d'utiliser les nouvelles fonctions de disponibilités sur le crew web+.

Nous vous conseillons de ne pas entrer sur TO Connect via OKTA qui bloque le téléchargement de notre planning mais d'utiliser l'ancienne adresse: [lien ici](#)

## **Les élections des représentants du personnel**

Notre Direction maintient l'organisation de nos élections pour mars 2018.

La négociation d'un protocole électoral se fera à compter de la première réunion, le 09 février.

Ce protocole électoral permet de :

- Fixer les moyens pour chaque délégué
- Fixer le nombre de représentants
- D'établir les conditions de réalisation des élections professionnelles
- D'établir des collèges, par exemple le collège PNC qui permet aux PNC de se faire élire uniquement par des PNC

Suite aux ordonnances Macron, tous les représentants CE (comité d'entreprise), DP (délégués du personnel), CHSCT (commission d'hygiène et sécurité des conditions de travail) seront regroupés dans une même instance: **LE CSE** (comité social et économique).

Beaucoup de travail nous attend : tout mettre en oeuvre pour la défense des PNC !

Le SNPNC, seul syndicat de PNC, maintient sa volonté d'un collège PNC. Des PNC négociant pour les PNC.

## **Et les autres syndicats?**

**Nous espérons que la motivation de la défense des pnc sera aussi grande que la notre. Que le collège pnc sera également leur priorité.**

**Nous vous remercions de votre implication, et nous restons disponibles si vous avez des questions.**

**Votre équipe SNPNC**

**Isabelle Avis 06 60 74 90 12,**

Déléguée syndicale

**Benoît Lassalle 06 62 23 17 30,**

Délégué du personnel titulaire, Représentant Syndical au CHSCT

**Stéphanie Pieri 06 72 11 23 70,**

Déléguée du personnel suppléante, Représentante Syndicale au CE

**Grégoire Comte Jacta 06 86 24 65 62 ,**

Délégué titulaire au CE

**Florent Taïeb 06 15 97 44 10**



[Vous Informer](#)

[Vous Syndiquer](#)

[Facebook SNPNC TO](#)

[Assurance Perte de Licence](#)

Pour ne plus recevoir nos NewsTO cliquez [ici](#)